



BOURSE AUX JOUETS ET PUERICULTURE

Association des Parents d'Enfants et élèves de Glaise (APEG)

Dimanche 9 novembre 2025

Bulletin d'inscription

JE SOUSSIGNE(E) :

NOM : _____ PRENOM : _____

NE(E) LE : _____ A : _____ Département : ____

ADRESSE POSTALE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

NUMERO DE TELEPHONE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ MAIL : _____

TITULAIRE DE LA PIECE D'IDENTITE N° _____

DELIVREE LE _____ PAR : _____

Déclare sur l'honneur :

- ☐ de ne pas être commerçant (e)
- ☐ de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal)
- ☐ de ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L310-2 du code du Commerce)
- ☐ respecter le règlement se trouvant en annexe I.

Réservation

Nombre de mètres : _____ mètre(s) à 2 € (particulier) ou _____ mètre(s) à 3 € (professionnel)

Nombre de tables : _____ table(s) de 1m20 à 1€

_____ table(s) de 1m80 à 1.5€

_____ table(s) de 2m20 à 2€

soit un montant total de : _____ euros.

Règlement + photocopie de la pièce d'identité obligatoires pour valider la réservation.

Cette attestation sera conservée par l'organisateur et remise à la préfecture.

Pour plus d'informations : apeg08@outlook.fr

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature

Annexe I : REGLEMENT

Bourse réservée uniquement à la vente de jouets, vêtements de 0 à 16 ans et puériculture

- 1- Mise en place des exposants à partir de 7 heures. Se présenter obligatoirement avec une pièce d'identité en cours de validité pour tous. La bourse ouvrira au public de 8h00 à 17h00.
- 2- La vente est ouverte aux particuliers suivant la réglementation préfectorale en vigueur. La vente d'objets neufs et d'alimentation n'est pas autorisée.
- 3- Aucune assurance marchandise n'est prévue par l'organisateur, et les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre à la fin de la bourse (déchets et invendus devront être repris).
- 4- Pour la bonne tenue de la manifestation, les participants sont invités à rester sur leur stand jusqu'à la fermeture (17 heures).
- 5- Le prix est fixé à 2 euros le mètre linéaire, possibilité de louer des tables en sus (1€ la table d'1m20 / 1.5€ la table d'1m80 et 2€ la table de 2m20).
- 6- Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée en fonction du nombre de places disponibles, accompagnées du règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l' «APEG».
- 7- Dans le cas de non-participation, les règlements ne seront pas remboursés.
- 8- Pour acceptation et inscription définitive merci de retourner le bulletin ci-dessus rempli et signé accompagné du règlement en ligne via HelloAsso ou lors d'une des 2 permanences qui auront lieu le dimanche 19 octobre de 10h00 à 12h00 et le samedi 1^{er} novembre de 10h00 à 12h00 à la salle des Associations de Glaire (rue de la Renaissance).